



Se retrouver, se souvenir, s'entraider

Amicale nationale des fusiliers marins et commandos

Assemblée générale de l'ANFMC



L'assemblée générale (AG) s'est réunie en session ordinaire le samedi 21 octobre 2023, en salle de conférence ALFAN, base Navale de Toulon 83000, sur convocation du président national, le capitaine de vaisseau ® Paul-Henri DESGREES DU LOÛ.

La réunion débute à 14h30 puis est suivie d'une assemblée générale extraordinaire (17h15-17h30)



**Mot du président national,
CV (R) Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ**

Madame la Ministre,

Je souhaite tout d'abord vous remercier très vivement, en notre nom à tous, pour le très grand honneur que vous nous faites aujourd'hui en étant parmi nous à l'occasion de notre congrès annuel 2023.

Tous nos adhérents, qu'ils soient ou non d'anciens marins ayant servi sous le béret bleu chargé d'Histoire des fusiliers marins ou sous le béret vert bien connu des commandos marine, tous, présents et absents, sont particulièrement sensibles à votre présence ainsi qu'à celles des élus.

Cette rencontre avec vous, Madame la Ministre, est pour certains ici la deuxième en quelques mois puisque, sans compter les cérémonies qui nous réunissaient cet été autour de notre très regretté Léon Gautier, plusieurs amicalistes ont déjà eu l'occasion

d'échanger avec vous en avril dernier lors de la réunion que vous avez organisée à Hennebont avec le monde combattant.

L'un des thèmes de cette réunion portait sur la reconnaissance des mérites de nos anciens auxquels, nous le savons, vous êtes attachée.

Que vous dire en quelques mots sur la santé notre association ? Certains prédisaient un creux de vague car, bien malheureusement, les rangs de nombreux nos camarades ayant connu les conflits d'Indochine et d'Algérie s'éclaircissent au fil des ans.

De plus, nous avons vu ces dernières années l'émergence de nouvelles associations au sein des unités de commandos marine dont on pouvait croire qu'elles seraient concurrentes.

Or, que constate-t-on ? un essor continu depuis plusieurs années de notre amicale et une croissance particulièrement forte depuis notre dernière assemblée générale à Chorey-les-Beaune en juin 2022. Nous sommes aujourd'hui environ 1470, soit 100 membres de plus que l'année dernière. C'est, je crois, une belle performance dans notre monde associatif !

La capacité de notre amicale à rassembler sous une même bannière des profils différents n'est certainement pas étrangère à cette hausse.

Mais je crois surtout que ce résultat est le fruit du dynamisme de nos sections régionales, de leurs présidents et, plus largement de nos adhérents très présents lors des cérémonies commémoratives sur le territoire national et outre-mer.

Je tiens à les en remercier vraiment ici devant vous.

Quelques grandes dates ont ponctué la vie de notre amicale depuis début 2023.

- Je pense au ravivage de la Flamme, le 28 février, comme tous les ans, avec à nos côtés un détachement du commando Trépel et de nombreux jeunes (2 préparations militaires marine, des collégiens de Sainte-Anne d'Auray avec leur professeur et des jeunes du SNU)

- Je pense au 79^{ème} anniversaire du débarquement à Colleville-Montgomery en présence du Président de la République et à peine un mois plus tard, à l'hommage à nouveau rendu par le Président, par le gouvernement et par les armées à notre cher Léon.

- Je pense aussi aux commémorations du débarquement de Provence et enfin aux anciens de la DBFM et aux Harkis dont nous avons fêté le 61^{ème} anniversaire de l'installation à Largentière, en septembre, et avec lesquels nous entretenons des liens très forts

D'autres anniversaires se profilent dont nous parlerons au cours de cette assemblée générale comme les commémorations du 80^{ème} anniversaire de la campagne d'Italie du 1^{er} régiment de fusiliers marins dont le Drapeau est l'emblème de tous les fusiliers marins, et celles des débarquements en Provence et en Normandie.

Parmi les autres sujets que nous aborderont figurent d'une part le statut de notre amicale que nous voudrions faire évoluer car l'actuel statut impacte notre fonctionnement courant et, d'autre part, le recueil des souvenirs de nos grands Anciens qui n'est pas une tâche aussi simple qu'il n'y paraît.

Car si notre association est fondée statutairement sur les trois piliers « Se retrouver », « Se souvenir » et « S'entraider », il nous est apparu essentiel de développer le 4^{ème} « Transmettre » qui fait sens et, ce faisant, nous donnera de la visibilité, facteur supplémentaire de développement.

Comme l'année dernière, j'en profite ici pour remercier tous ceux qui se passionnent pour l'histoire de la spécialité et de nos anciens et qui, d'une façon ou d'une autre, la font partager.

Et puisque nous en sommes aux remerciements, je voudrais enfin souligner l'action de notre chancelier national qui fait preuve d'une ardeur exceptionnelle pour faire aboutir des dossiers parfois difficiles de reconnaissance des mérites de nos anciens (il a, pour votre information, lancé près de 220 dossiers en trois ans et j'ajoute que, pour le soulager, il a paru nécessaire de créer un poste de chancelier adjoint). Nous en reparlerons ou il nous en reparlera.

Merci enfin à la section de Toulon et à son président, Philippe Ragain, qui a organisé ces trois jours de Congrès pour nous tous, sans oublier nos conjoints qui font bien partie du sac du marin aujourd'hui.
Pour conclure, je propose de tous les applaudir.

Madame la Ministre, je vous laisse la parole.



**Discours de Madame la Secrétaire
d'État auprès du Ministre des Armées,
chargée des Anciens combattants et de
la Mémoire**

Madame Patricia MIRALLES

Discours de Madame la Ministre lors de notre Assemblée générale de samedi après-midi (seul le prononcé fait foi)

Monsieur le préfet, Monsieur le préfet maritime de la Méditerranée, amiral, Madame la maire, Mesdames et messieurs les parlementaires, Madame la présidente du conseil régionale, Monsieur le président du conseil départemental, Monsieur le président de l'amicale nationale des fusiliers marins et commandos, Mesdames et messieurs les présidents et représentants du monde combattant, Mesdames et messieurs les porte-drapeaux, Mesdames et messieurs, en vos grades, rangs et qualités,

Il y a presque 109 ans jours pour jours, la Brigade des fusiliers marins de l'amiral Ronarc'h écrivait en lettre d'or et de sang l'une des plus belles pages de votre histoire. C'était en Belgique, à Dixmude, face à près de 40 mille Allemands. C'étaient de jeunes hommes, encore adolescents pour beaucoup, qui, pour la plupart, n'avaient aucune expérience des armes, si ce n'est quelques mois auprès de la police parisienne afin de les aider au maintien de l'ordre.

Fraîchement arrivés de Lorient et de Brest, ils gagnèrent un surnom qui leur survivra dans la capitale : les « demoiselles de la Marine », en raison de leur jeune âge et de leur bachi à pompon rouge. Dans la « course à la mer » qui, de Nieuport à Dixmude, oppose les Français aux Allemands, la Brigade des fusiliers marins de Ronarc'h reçoit l'ordre d'aller palier les pertes beiges et françaises dans les Flandres, et les 7 mille marins se retrouvent seuls pour tenir Dixmude.

L'ordre de mission envoyé par le général Foch est simple : « *La tactique que vous avez à pratiquer ne comporte pas d'idée de manœuvre, mais simplement et au plus haut point l'idée de résister là OU vous êtes* ».

L'amiral Ronarc'h le traduit de la façon suivante à ses marins : « *Le rôle que vous avez à remplir est de sauver notre aile gauche jusqu'à l'arrivée des renforts. Sacrifiez-vous. Tenez au moins quatre jours.* » Et c'est ce qu'ils firent. Pendant 4 semaines. Aidés par 1200 tirailleurs sénégalais beiges venus les épauler, ils ont tenu face aux troupes allemandes, galvanisés par l'importance de leur mission et le rythme des chants bretons.

Dixmude finit par tomber, mais les Allemands perdirent 8 000 hommes dans cette bataille et furent sensiblement empêchés dans leur hâte de rejoindre la mer. Le sacrifice et la

bravoure de la Brigade des fusiliers marins de l'amiral Ronarc'h résonne encore aujourd'hui, car il est bien connu que « du marin la tâche fut rude, mais il s'y couvrit de lauriers ».

L'évocation de la bataille de Dixmude est également l'occasion de rappeler, c'est souvent oublié, que le combat naval est aussi, dans sa structure même, un combat à terre, comme devant l'Yser. On parle aujourd'hui beaucoup de la Marine, mais souvenons-nous qu'il ne saurait y avoir de Marine sans fusiliers marins, et sans commandos, car je n'oublie évidemment pas vos forces spéciales fondées à Achnacarry par l'enseigne de vaisseau Philippe Kieffer. Celles-ci cultivent aujourd'hui encore leur particularité, qui est aussi leur héritage : l'insigne à l'écu de bronze reçu en mai 1944, et le béret vert portée « à l'anglaise », sur le bord gauche.

Tous ceux qui y ont assisté se souviendront longtemps et avec beaucoup d'émotions de la cérémonie d'honneurs militaires rendus à Léon Gautier à laquelle j'avais assistée, le 7 juillet dernier sur la plage de Ouistreham, à proximité immédiate de l'endroit où avait débarqué celui qui était devenu, avec le temps, le dernier survivant des 177 membres du commando Kieffer. Les applaudissements du public quand son cercueil a quitté la plage résonnent encore sur le sable de Normandie. Léon Gautier s'était engagé dès ses 17 ans dans la Marine, car c'était la seule Armée qui pouvait l'accepter à son âge. Les « demoiselles » avaient ouvert la voie. Il défend Cherbourg et Carentan, entend l'appel du général et le rejoint à Londres, se porte volontaire pour intégrer l'un des commandos de Philippe Kieffer, débarque à Ouistreham et participe, pendant 78 jours, à la totalité de la bataille de Normandie. De Léon Gautier, il nous reste son courage et son combat pour la liberté, mais aussi son action inlassable en faveur de la conservation et de la transmission de la mémoire de la seconde guerre mondiale. Il était, pour le monde combattant, pour les élèves devant lesquels il allait témoigner, pour la Nation toute entière, un modèle et un exemple. Par son action dans les salles de classe, par son application dans le musée du Commando numéro 4 et son investissement comme président de l'Amicale des anciens du commando Kieffer, Léon Gautier a puissamment participé à la consolidation des forces morales de notre Nation. Je vous invite, vous qui êtes des fusiliers marins et commandos de la 4ème génération du feu, à suivre l'exemple de Léon Gautier et à témoigner de votre expérience.

A chaque déplacement, dans chacun de mes échanges, j'insiste sur le fait que la mémoire des opérations extérieures doit encore être enrichie. En effet, contrairement aux militaires qui se sont battus pour la France en Indochine ou en Algérie, les soldats qui ont combattu dans les opérations extérieures de l'armée française ne sont pas ceux auxquels les citoyens de notre pays pensent spontanément lorsqu'ils songent aux « Anciens combattants ». Cette mémoire commune permettra aux citoyens de mieux se souvenir que la paix n'est pas un acquis définitif et, pour reprendre les mots de Léon Gautier, « qu'il faut être très vigilant ». Que notre sécurité impose que nos armées continuent à être engagées, parfois loin de nos regards, pour nous protéger. Et qui mieux que vous, fusiliers marins et commandos, pour consolider la mémoire des OPEX ? Car vous êtes au cœur de la projection de la France dans le monde, vous êtes déployés en permanence, de l'équateur aux régions polaires, et votre mobilisation est constante. Vous savez que le monde combattant ne s'est pas arrêté en 1962. Mais ce fait que vous tenez pour évident ne l'est pas de la même façon pour l'ensemble de nos concitoyens, c'est pourquoi il vous revient de contribuer à sa diffusion. Je me tiens à vos côtés dans cette mission.

Vous le savez, en 2024 s'ouvrira un cycle mémoriel de grande ampleur puisque nous célébrerons les 80 ans des Débarquements et de la Libération. A vrai dire, il a déjà commencé, puisque nous commémorions au début du mois les 80 ans de la libération de la Corse. Dans les événements qui rythmeront l'année prochaine et celle d'après, vous avez un rôle important à jouer. Ce sera l'occasion de raviver avec une rare intensité le souvenir de tous les actes individuels et collectifs qui, chacun isolément et tous ensemble réunis, ont fait la résistance. Ce grand appel, ce grand rappel à la Nation ne se réalisera pleinement qu'à la condition que les dépositaires historiques de la mémoire de la résistance et de la déportation y prennent leur part entière. Ce cycle de commémorations, ce sera aussi, mécaniquement et nécessairement, le vôtre. Alors que notre pays se

rassemblera auteur du souvenir reconnaissant de celles et de ceux qui ont rendu la liberté à notre pays, ce sera vers vous que les regards se tourneront. Vous qui êtes les héritiers de ceux qui se sont battus sur les plages de Normandie et de Provence, de ceux qui ont bravé la mitraille qui faisait rage dans la bataille, il vous reviendra de porter ce qui vous a été légué par ceux qui vous ont précédés. Ce sera l'occasion de rappeler les valeurs et les missions de la Marine française, ce lieu si particulier où se rencontrent la réalisation des destins individuels, comme ceux des jeunes de Dixmude, de Léon Gautier, d'Hubert Faure et bien d'autres, et la tradition des grandes familles qui ont donné de nombreux officiers à la Marine. Votre président en est un grand représentant. Je partage avec vous la volonté de soutenir les femmes et les hommes qui ont connu le feu et qui n'en sont pas revenus indemnes.

L'attention aux blessés est une mission historique du ministère des Armées, héritée d'André MAGINOT, de George CLEMENCEAU et des premières associations de blessés.

Chaque semaine, je rencontre des combattants qui ont payé le prix de leur engagement dans leur chair ou dans leur âme. Ma seule préoccupation, c'est que leur seul souci soit de se soigner. Car lorsqu'on demande à des femmes et à des hommes de mettre leur vie et leur intégrité physique et psychique en péril pour nous protéger, ceux-ci doivent partir au combat avec la certitude que, quoiqu'il arrive, l'État sera à leurs côtés pour les aider à se relever s'ils devaient être blessés, et que leurs familles seraient accompagnées s'ils devaient perdre la vie. C'est cette responsabilité de l'État qui a fondé l'exigence de modernisation du « Plan blessés ». Ce nouveau plan, voulu par le président de la République, Sébastien LECORNU m'en a confié la charge et j'y travaille sans relâche. Je l'ai d'ailleurs présenté au Conseil Supérieurs de la Fonction Militaire il y a peu, afin d'avoir son retour et ses impressions, car son expérience est précieuse.

Voici quelques mesures phares :

- La demande unique PMI-Brugnot, annoncée par le Président de la République et en vigueur depuis cet été. Elle permet de ne remplir qu'un seul dossier pour les deux demandes, même si leur temporalité d'examen demeure différente.
- Le renouvellement automatique des PMI arrivées à échéance.
- La réparation intégrale pour les militaires qui se blessent en OPEX ou lors des entraînements intensifs, sans avoir à prouver la faute de l'État.
- Le financement des prothèses et autres équipements à but sportif de loisir. Le dispositif des maisons ATHOS est un bon exemple de cette capacité collective à améliorer les prises en charge. Cette intuition de l'Armée de Terre pour les blessés psychiques, les « sans blessures apparentes » comme on désigne parfois ces soldats souffrant de traumatismes psychiques et psychologiques, a fait l'objet d'une expérimentation très réussie. Cette expérimentation a donc été pérennisée et va être étendue. Quand une expérience fonctionne et qu'elle est utile, il faut savoir s'en saisir. C'est pourquoi nous avons inscrit dans la LPM l'ouverture de 6 nouvelles maisons ATHOS d'ici 2030, en plus des 4 déjà existantes. Deux ouvriront d'ici la fin 2024.

Vous le savez sans doute, l'une des maisons Athos existante est située à proximité de Lorient, le centre de formation historique des fusiliers marins et commandos. Je sais que la marine, et surtout aujourd'hui ses forces spéciales, ont payé un lourd tribut aux opérations extérieures. Son histoire en témoigne. Pour ses blessés psychiques, il fallait que vous puissiez compter sur un dispositif efficace, à proximité de l'un de vos principaux lieux d'attache. C'est chose faite. Enfin, en guise de conclusion, je voudrais vous partager une mesure importante que j'ai annoncée il y a peu à l'Assemblée nationale. L'augmentation du point de PMI répercutant la hausse de 1,5 % du point d'indice de la fonction publique le 1er juillet dernier sera exceptionnellement avancée d'une année. Elle interviendra dès le 1er janvier prochain et non en 2025. Une clause de revoyure est déjà prévue pour l'année prochaine. Je m'étais battue pour que ce soit le cas cette année, et je suis fière de l'avoir obtenu pour l'année prochaine.

Fusiliers marins et commandos, je vous le répète : vous êtes des soutiens précieux du lien entre les armées et la Nation que le Président de la République souhaite protéger et enrichir. Nulle part mieux qu'ici ce lien ne pourrait être incarné, car je sais que « pour faire un soldat de Marine, il faut avoir dans la poitrine, le cœur d'un matelot et celui d'un soldat ».



**Par le président national,
CV (R) Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ**



**Par le secrétaire national,
LV (R) Patrick JOSIEN**

Section Est (2 en 2022 - 1 en 2023)

Claude CUPILLARD (Nov 22)
Jean-Paul MARINIER (Nov 22)
Marc-Paul BERNARD (Mars 23)

Section Brest (2 en 2022 - 1 en 2023)

L'Amicale de Brest a eu 2 décès depuis le dernier congrès (18 juin 2022)
Goulven KERMORGANT - 27/07/2022 - 83 ans
François FALHUN - 29/03/2023 - 99 ans

Section Aquitaine : Pas de décès en 2023

Section Paris (11 en 2023)

Henri de WALLY
Mme Pélagie SEBILLE (veuve)
Jean-Pierre SIMMONET
Jean NOBEN (Cdo Belge)
Pierre MEPONTE
Raymond SEGUIN
Guy GARNIER
Yves LELAN
René BERA
Bertrand KNEPPERT
Christian HUGON
CV(H) Bernard HOUETTE 02/10/2023

Section Toulon (3 en 2022 - 6 en 2023)

Gabriel GAUDIN 31/10/2022
Mathieu GUENGAN 07/11/2022
Claude MICALIEFF 23/12/2022
Robert COLLOT 06/02/2023
Eugène BORGNE 27/02/2023
Dominique LUHERN 13/03/2023

PJ 28/10/2023

François FALHUN 26/03/2023
Bernard BAZIN 04/06/2023
Michel LAMY 29/07/2023

Section Lorient (4 en 2022 - 10 en 2023)

Patrick CHAMPENOIS 04/06/2022
Henri GUILLERM 16/06/2022
Frédéric Tanche 25/07/2022
Claude COUVRET 06/10/2022
Bernard CADUDAL 06/03/2023
Henriette LERESTEUX 13/03/2023
Roland LOISEL 06/04/2023
James PETRAULT 04/04/2023
Yann BORDIER 21/04/2023
Louis SOULIMAN 21/06/2023
Léon GAUTIER 03/06/2023
René CONNAN 13/09/2023
Marie-Thérèse JARDINIER 16/05/2023
Annick BERTHOU 12/10/2023.



**Par le président national,
CV (R) Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ**



**Par le président national,
CV (R) Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ**

L'Amicale est en croissance, en particulier depuis un an avec plus de 100 adhérents supplémentaires. Les éléments à l'origine de celle-ci sont notamment :

- La hausse des effectifs de la section de Brest réveillée le 3 mars 2020 (près de 90 adhérents).
- La création de la délégation de Normandie au sein de la section de Paris.
- Le très fort développement de la section de Lorient qui bat tous les records avec une progression de plus de 85 amicaliste, sous l'effet de son très grand dynamisme et grâce à sa situation géographique privilégiée près des fusiliers marins et des commandos.

Tableau des effectifs de l'Amicale nationale et des sections

Exercices	AQUITAINE		EST		LORIENT		PARIS		TOULON		BREIST				TT 2017	TT 2018	TT 2019	TT 2020	TT 2021	TT 2022	TT 2023	Écart 22-23
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023								
Nb. Membres Titulaires	72	73	66	68	483	529	128	154	378	379	68	80	1101	1118	1118	1219	1214	1195	1293	+88		
Nb. Membres associés					65	67	2	2	6	4			53	65	71	0	68	73	73	0		
Nb. Membres d'honneur	2	2			0	0	1	1	2	1	1	1	4	11	9	2	6	6	5	-1		
Nb. Membres bienfaiteurs	2	2			6	6	0	0	2	2			13	11	10	2	11	10	10	0		
Nb. Membres Sympathisants	4	4	9	9	7	18	30	30	33	30			88	93	102	6	80	87	97	10		
Nombres de Membres	80	81	0	75	561	620	161	187	421	416	73	87	1259	1298	1310	1229	1379	1371	1468	+97		
Nb. Membres DCD	3	0	3	1	9	9	5	11	4	6	1	2	39	34	36	43	51	25	29			



**Par le président national,
CV (R) Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ**

Le sujet de notre statut fiscal

- Nous ne sommes pas une association d'intérêt général, nous ne sommes pas plus une association d'intérêt public et bien qu'étant affilié à la FAMMAC, qui elle est reconnue d'utilité publique, la réglementation ne nous permet pas, en tant qu'association fille, de bénéficier des mêmes avantages fiscaux.

Par conséquent, aujourd'hui, nous ne pouvons pas émettre de reçus fiscaux.

Et donc nous ne recevons pas de dons ou très peu. Ensuite, ceux qui se déplacent, en particulier les responsables, ne peuvent pas bénéficier de remboursements de leurs frais qu'ils abandonneraient sinon comme des dons avec les avantages fiscaux associés. Car nos trésoreries ne permettent en général pas de couvrir ces frais.

➔ Aujourd'hui nous allons dans un premier temps faire une demande pour obtenir le statut d'intérêt général, mais je crains que nous ayons du mal à l'obtenir car, comme la plupart des associations d'anciens combattants, nous nous adressons à un public qui est ciblé, ce qui est contraire à l'idée de l'intérêt général. Nous allons néanmoins essayer car notre public est plus large que ce qu'il était il y a plusieurs années dans la mesure où nous nous intéressons aujourd'hui au jeunes, en particulier aux collégiens, aux lycéens, aux jeunes des préparations militaires et du service national universel. Mais au préalable, nous allons modifier nos statuts afin de prendre en compte ce changement.

➔ Cela étant nous nous interrogeons, car nous ne sommes pas les seuls dans ce cas, beaucoup d'associations d'anciens combattants le sont, sur la création d'un statut fiscal spécial propre aux « petites » associations d'anciens combattants. Cela nous permettrait d'émettre également des reçus fiscaux et de bénéficier des avantages déjà cités.

Ce statut fiscal pourrait être lié au nombre d'adhérents, au budget de fonctionnement ou à d'autres critères à définir. C'est une question que je nous proposons de transmettre au ministère par courrier parce que nous pensons qu'il y a quelque chose à faire.

Observation de Madame la Ministre :

Lors d'une audition à l'assemblée nationale devant la commission de la défense et des forces armées, les associations qui ont été auditionnées ont aussi posé la même question. Il y a donc un sujet.

Le sujet du recueil de souvenir de nos anciens

- Cette tâche qui n'est pas aisée, qui prend du temps et qui est passionnante, a été confiée à la section de Lorient. Le capitaine de vaisseau Sylvain LEULIET, Président de cette section, l'évoque :

La section de Lorient, la section la plus importante de l'Amicale Nationale (623 membres) a créé une équipe dite « équipe du souvenir » chargée de recueillir des informations, des documents et des témoignages relatifs à l'histoire de nos anciens. Il s'agit bien d'une action de l'Amicale et non pas du musée de Tradition des fusiliers marins.

Il ne s'agit pas de raconter la grande histoire des fusiliers marins mais de recueillir des anecdotes et de mener des interviews selon un protocole inspiré par celui du service historique de la défense. Nous effectuons ensuite leur compilation.

Pour l'instant, cela se fait avec des moyens personnels. Le principal artisan en est Guy MARCEAUX, ici présent, qui est un parachutiste professionnel confirmé sautant à grande hauteur avec ses équipements vidéo, et qui nous a proposé ses services pour interviewer nos anciens avec son matériel.

Le recueil des témoignages consiste en quelques mots à aller interroger des anciens dont on connaît la carrière . Cette phase est précédée d'une étape de préparation des entretiens.

Actuellement, notre priorité porte sur la génération des combattants d'Indochine et d'Algérie qui disparaît. Plus largement, nous nous intéressons aussi aux personnes qui ont connu des accidents de la vie, des accidents personnels ou des crachs aériens par exemple, dont les témoignages nous paraissent importants.

- ➔ Présentation de 2 petits clips.

A ce stade, nous recherchons des financements pour acheter du matériel supplémentaire et nous verrons ensuite la question de la diffusion que nous avons pris le parti de ne pas mettre sur Internet mais de réserver au musée, suivant un protocole qui sera à définir.

Observation de Madame la Ministre :

Pour obtenir des subventions ou des aides sur ce projet, il convient d'adresser une lettre avec un devis au secrétariat d'État. Le directeur de cabinet ou le chef de cabinet recevra ce dossier et le transmettra à la DMCA (Direction de la Mémoire de la Culture des Armées auprès du MINARM) pour instruction et suite à donner.

Le sujet des récompenses et des décorations

- L'attention du Secrétariat d'État aux anciens combattants a été appelée une première fois en novembre dernier puis en mai 2023 sur la reconnaissance des mérites de nos anciens.

Un premier courrier portait sur les critères d'attribution de la Légion d'honneur et sur les critères d'attribution de la Médaille Militaire.

Un premier volet concernait les niveaux des citations qui, aujourd'hui, sont toutes considérées au même niveau pour la constitution des dossiers dans les ordres nationaux, qu'il s'agisse d'une palme ou d'une citation à l'ordre de l'unité. Ce qui paraît anormal.

Le deuxième volet concernait la prise en compte des blessures graves en service commandé. Car curieusement, après 2017, le blessure grave en service commandé disparaît des textes qui ne retiennent plus que la blessure de guerre.

Nous savons que ce dossier avance puisqu'une réponse du Secrétariat d'État aux Anciens combattants nous indiquait qu'il avait été transmis au ministère des Armées. Nous en remercions vivement Madame la Ministre.

- Dans le 2ème courrier, nous faisons observer qu'un certain nombre d'opérations n'étaient pas prises en compte pour les dossiers de la Croix du Combattant et du TRN. Ne figurent notamment pas dans les textes les opérations contre le narcotrafic ou de lutte contre le terrorisme et de libération d'otages sur le territoire national (par exemple l'opération emblématique d'Ouvéa en Nouvelle-Calédonie), et d'autres opérations classifiées. C'est un sujet délicat et compliqué dont nous nous doutons bien qu'il ne sera pas réglé rapidement, mais nous espérons que les choses avancent.

Le sujet de la commémoration de la campagne d'Italie du 1er Régiment de Fusiliers Marins en 1944

- Le vice-président de l'Amicale, Antonio CIMINNA, s'est rendu en Italie du 18 au 22 septembre en compagnie de Madame Marie-Hélène CHATEL. Ils y ont rencontré l'Ambassadeur de France à Rome, l'attaché de défense et un certain nombre d'élus ou de personnalités locales avec lesquels ils ont pu échanger et sur ce sujet du 80ème anniversaire.

Il s'agissait de faire reconnaissance du parcours mémoriel du 1er Régiment de Fusiliers Marins et de la Division Française Libre.

Une rencontre avec 2 historiens, Roberto LACOVONI (Rome) et Raffael MONCADE (Milan) a d'abord permis, suite à leurs recherches sur le journal de marche du 1er RFM, de retrouver le lieu où, à Montefiascone, mourut le capitaine de frégate Amyot d'INVILLE ainsi que sa tombe à Rome (Montemario exactement).

Sa tombe, dans le cimetière Français est très bien entretenue mais est totalement nue. Quant au lieu de sa mort, il n'est repéré par aucune stèle

La rencontre qui a suivi avec la Maire de Montefiascone a montré que la municipalité était très favorable à la mise en valeur du sacrifice des soldats Français et à la mise en place lors d'une cérémonie d'une plaque française à la mémoire d'AMYOT d'INVILLE.

Ce projet et celui de la présence éventuelle d'un bâtiment de la Marine ont ensuite été évoqués avec l'Ambassadeur de France.

Commentaire : Le préfet maritime de la Méditerranée note cette idée et suggère la présence d'une délégation du Bataillon de Fusiliers Marins « DETROYAT ». La Marine pourrait également associer à ces commémorations une délégation du Bataillon de Fusiliers Marins « AMYOT d'INVILLE » de Brest.

S'agissant du 1^{er} RFM, 2 cérémonies devraient se dérouler au mois de mai 2024, l'une dans le cimetière militaire de Montemario et l'autre à Montefiascone sur les lieux de la mort d'AMYOT d'INVILLE.

Une rencontre des élus à Cassino a très rapidement porté sur la question de la présence d'une délégation marocaine qui n'est absolument pas souhaitée compte tenu des exactions commises l'époque par leurs soldats. Ce sujet très sensible a été exposé à l'Ambassadeur.

Observation de Madame la Ministre :

Madame la Ministre, dont le grand-père a participé aux combats de Monte Cassino et lors du débarquement de Provence, nous fait savoir qu'elle se rendra dans la région de Rome au 1er semestre 2024 et qu'elle sera attentive à ces commémorations.

Avant de nous quitter, Madame la Ministre revient sur la question de la carte du combattant ; elle précise que la durée de 4 mois - et non pas 120 jours - sera inscrite dans le décret et que ce nouveau critère permettra d'élargir le champ d'octroi de cette médaille aux militaires qui totalisent 4 mois mais ne totalisaient pas 120 jours.

➔ Départ de Madame la Ministre.

Le sujet du Service National Universel (SNU)

- Un rappel du SNU et de ses différentes phases est faite par Patrick JOSIEN, Secrétaire national :

Le parcours du volontaire SNU se déroule en trois étapes : une 1ère phase obligatoire où les jeunes volontaires sont en immersion pendant 2 semaines dans un centre SNU départemental, une 2ème phase obligatoire de Mission d'Intérêt Générale (MIG) et une 3ème, non obligatoire, sur le thème de l'engagement volontaire, à plus long terme, tel que : le Service civique, la Réserve civique, les réserves des armées, de la gendarmerie nationale et de la police nationale, les jeunes sapeurs pompiers, le corps européen de solidarité, le volontariat à l'international, l'engagement associatif, etc..

- La MIG (84 heures au minimum), qui se déroule près de chez les jeunes dans l'année qui suit leur séjour de cohésion, est susceptible d'intéresser les sections qui ont la possibilité de les employer pour certaines tâches bien définies et encadrées par des amicalistes identifiés comme « tuteurs ». La première étape consiste à créer la mission sur le portail national. Elle doit alors être acceptée par la mission nationale SNU. Un jeune se positionnera ensuite sur la mission qui l'intéresse, puis le tuteur prendra contact avec lui, vérifiera ses motivations, lui précisera la mission et établira avec lui les créneaux.

La MIG peut se faire de façon continue ou perlée, au sein d'une structure portant un objectif d'intérêt général.

Elle peut concerner les domaines suivants : défense et mémoire (pour ce qui nous concerne), sécurité, citoyenneté, solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement et développement durable. Dans le cadre de la MIG, le volontaire SNU participe, sous la responsabilité d'un tuteur, aux activités de la structure d'accueil ; il joue un rôle actif, sans pallier un manque de personnel, ni tenir un simple rôle d'observation. Une MIG peut être individuelle ou collective et accueillir ainsi plusieurs jeunes en même temps. La structure d'accueil a toute liberté pour accepter ou non les candidatures des volontaires. Un contrat d'engagement (selon un modèle type) est signé entre la structure, l'État, les représentants légaux du volontaire et formalise les engagements réciproques au cours de la mission.

Accueillir un volontaire pour une MIG, c'est une autre occasion de nous faire connaître, de rayonner et de faire rayonner la marine.

- ➔ Cet élargissement de notre spectre d'actions au service de l'intérêt général sera un élément qui comptera dans notre dossier de demande d'obtention du statut d'Utilité Publique.

Le sujet du 80ème anniversaire du débarquement

- Comme pour le 70ème, cet anniversaire auquel nous allons tout faire pour participer sera évidemment compliqué compte tenu de la présence de nombreux chefs d'États. Nous n'en connaissons pas pour l'instant le dispositif ni les modalités, à l'exception de la cérémonie internationale qui se déroulera à Omaha Beach à Saint-Laurent-sur-Mer. Le bureau national (Patrick JOSIEN) est chargé de recueillir les informations en contactant les mairies de Ouistreham et de Colleville. Le point crucial sera l'établissement des listings en vue d'obtenir les laissez-passer qui nous seront probablement fournis par les services de l'Élysée comme ce fut le cas récemment.

Le sujet du congrès 2024 à Gravelines (59)

- Les choses sont en train de s'organiser. Les dates retenues seront les 11/12 et 13 octobre 2024. Un déplacement est prévu au mois de décembre afin d'avancer sur l'organisation.

L'approbation de la dernière assemblée générale du 18 juin 2022

- ➔ le Procès verbal de l'Assemblée Générale du 18 juin 2022 est approuvé.

Le renouvellement du bureau national

- Conformément à nos statuts le bureau national est démissionnaire et renouvelable. Le Président National revient sur sa décision de ne pas se représenter, faute de candidats d'une part et pour finaliser le dossier de demande du statut d'intérêt général, d'autre part. Le bureau national se représente

Suite aux votes, celui-ci est réélu.

Il est composé de :

- ➔ M. Paul-Henri DESGRÉES du LOÛ, président National.
- ➔ MM. Philippe SIERRA et Antonio CIMINNA, vice-présidents.
- ➔ M. Richard LIS, trésorier National.
- ➔ M. Patrick JOSIEN, secrétaire National.

Les compte du bureau national

➤ M. Richard LIS, trésorier National présente les comptes de la caisse nationale pour l'exercice 2022. Comme chaque année les comptes sont présentés en 3 parties :

- Les recettes et les dépenses.
- Les stocks.
- Le bilan.

Le détail des comptes de la caisse nationale de l'Amicale est détaillé dans le tableau ci-après. En synthèse :

- Les recettes s'élèvent à 4865,06€ et les dépenses à 6642,76€, soit un déficit de 1777,73 €.
 - Le stock a été mis à zéro.
 - La valeur du patrimoine de la caisse nationale s'élève à 21774,80 € dont 4140,33 € sur le compte courant du Crédit mutuel et 17634,47 € sur le livret.
- ➔ Les comptes 2022 de la caisse nationale sont approuvés à l'unanimité.
- ➔ La participation à la caisse nationale de 5€ par adhérent est reconduite à l'unanimité.
- ➔ Il a été voté en conseil d'administration qu'une participation financière sera allouée en 2024 à la section de Lorient pour lui permettre d'acheter du matériel au profit de l'équipe du souvenir.

